

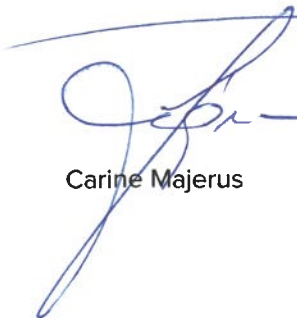
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Caves, rue Frantz Seimetz afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités de la fête scolaire. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue des Caves, rue Frantz Seimetz**
Début : **jeudi, 9 juillet 2026 à 09:00**
Fin : **jeudi, 9 juillet 2026 à 14:00**
Motif : les activités de la fête scolaire
Règlement : GRE-073-2026

Grevenmacher, le 30 juin 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre ff,



Liane Felten